

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale								
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
12/09/2022	03/10/2022	2022-6415						
	1. Intitulé du projet							
Boisement de terres agricoles								
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (d	ou des) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique								
Nom Castella	PrénomMichel							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale								
Nom, prénom et qualité de la personne								
habilitée à représenter la personne morale								
RCS / SIRET	Forme jur	idique						
Joigne	z à votre demande l'annexe oblig	gatoire n°1						
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	u des seuils et critères annexé à l'arti	cle R. 122-2 du code de l'environnement et						
	imensionnement correspondant du p							
N° de catégorie et sous catégorie  Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)								
n°47 C Premier boisement de plus de 0.5ha								
	Surface de 10.4ha							
	4. Caractéristiques générales du pro							
Doivent être annexées au présent formule		e 8.1 du formulaire						
4.1 Nature du projet, y compris les éventu								
Boisement de terre agricole durant l'hiver 20 Conservation des haies existantes qui sont i		elle en périphérie						
qui soni								

4.2 Objectifs du projet
Mis en place d'un boisement sur des parcelles à faible potentiel agricole pour: - Valoriser des parcelles à faible potentiel agricole actuellement en praire et - Mettre en place une production de bois - Création d'un patrimoine boisé pour mes enfants - Plantation: 13 400 abres seront plantés Essences: Cedre, pin laricio, chpen vert, pin maritime, pin taeda, peuplier et feuillus divers (poirier sauvage, pommier sauvage, néflier)
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Préparation de sol : Sous Solage et labour sur les lignes de plantation (pas de labour en plein) Plantation: 3 mètres entre les lignes et 2 mètres sur la ligne avec un passage de 5 mètres toutes les lignes (Densité : 1500 plants par hectare) densité conforme aux prescription du CRPF (itinéraire sylvicole FRC 2010) Essences : Cedre, pin laricio, chpen vert, pin maritime, pin taeda, peuplier et feuillus divers (poirier sauvage, pommier sauvage, néflier) Les peupliers seront plantés a 5 mètres de la berge au minimum. Pas de pose d'une clôture pour limiter l'entrée des chevreuils.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Entretien des cloisonnements sylvicoles par fauchage ou par broyage (tous les ans) Pas d'utilisation de produit Phyto Pas d'arrosage Éclaircies à partir de l'âge de 18-20 ans en fonction de la croissance (itinéraire sylvicole FRC 2010) tous les 8 à 10 ans Un document de gestion sera élaboré une fois les plantations réalisées Coupe rase estimée vers 60 à 70 ans pour les résineux et 20 à 30 ans pour les peupliers

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).									
Demande cas par cas Non soumis au code Forestier									
	4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées								
	eurs caractéristiques	Valeur(s)							
Section E: 1431, 555, 549, 556, 655, 614,	557, 548, 558	soit un total de 10.4438ha.							
4.6 Localisation du projet									
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long.	. 47°00'22"2 Lat1°54'53"9							
Champagné, 44 Saint Colomban		°'"_ Lat°'"_ °'_"_ Lat°'_"_							
Jo	ignez à votre demande les annexes	n° 2 à 6							
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	on d'une installation ou d'un ouvrage exis cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une	stant ? Oui Non X évaluation Oui Non							
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été autor	rojet et								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	×		ll y a une zone humide recensée de 60 mètres le long de la boulogne.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	×		Rivier de la Boulogne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	10 km du site natura le lac de Grandlieu
D'un site classé ?		×	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	Ce projet favorise la présence d'espèces animales tout en conservant sur les bandes enherbées les espèces végétales. Toutes les haies seront conservées. Le choix des essences à été déterminé suite à des sondages pédologiques et en prenant en compte l'évolution du climat avec l'appui technique du CRPF. Ce choix favorise la biodiversité car il y a peu forêt dans le secteur.
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Espace agricole transformé en espace forestier
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Stockage de carbone et rejet d'oxygene
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×		Le projet modifiera les activités humaines car la récolte sera des arbres et non des céréales.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Toutes les haies et les mares seront conservées.

Un document de gestion durable (Plan simple de Gestion) sera élaboré pour assurer le bon suivi des plantations et le maintien des haies.

La zone humide le long de la Boulogne sera boisée en peuplier avec une distance de 7mètres soit environ 200 peupliers à l'hectare. Avec une faible densité, cela permettra à la végétation exitante de pursuivre son developpement. Le propriétaire réalisera le fauchage une fois par an pour l'entretien des parcelles et le maintien de la végétation hydrophile.

Ce boisement permettra d'éviter le developpement d'une friche car le propriétaire ne souhaite plus louer ces terres. Si une friche se developpe sur ces zones humides, le végétation installée sur la zone humide disparaitra.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

ſ		Objet									
ļ		Obje:									
	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;										
	2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X								
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X								
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X								
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×								
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×								

8.2 Autres annexes volontairement transmises p	oar le maître d'ouvrag	e ou pétitionnaire
--	------------------------	--------------------

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les porties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Le boisement sera géré durablement suite à l'élaboration d'un document de gestion(CBPS)

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

×

Fait à

Saint Colomban

le, 12/09/2022

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus